

SÉANCES AVEC MUSIQUE ATTRACTIVE

RELEVANT DU FORFAIT PAYABLE D'AVANCE



CONCERTS ET SPECTACLES DE VARIETES

Validité jusqu'au 31/12/2017

TARIFICATION GENERALE > MUSIQUE VIVANTE

FORFAITS EN EUROS HT PAR MANIFESTATION				
Prix du titre d'accès ou de la consommation la plus vendue	MONTANT DU BUDGET DES DEPENSES TTC			
	JUSQU'À 1000 €	JUSQU'À 1500 €	JUSQU'À 2000 €	JUSQU'À 3000 €
Séances sans recettes	56,73	92,19	148,93	248,21
jusqu'à 6 €	92,19	119,14	184,39	310,27
jusqu'à 12 €	119,14	184,39	248,22	372,33
jusqu'à 20 €	184,39	248,22	304,95	465,42

Ajustement des forfaits ci-dessus :

Réduction déclaration préalable de la séance :	- 20%
Majoration musique enregistrée :	+ 25%
Réduction association d'éducation populaire ou réduction protocolaire *	- 12,5%
Réduction association d'intérêt général*	- 5%

*Réductions non cumulables, conditionnées à la déclaration préalable de la séance.

Les forfaits sont majorés :

- de la TVA afférente calculée par application du taux en vigueur,
- des contributions Agessa (sécurité sociale des auteurs et contribution à la formation)